



Bureau des radiocommunications

(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)

Circulaire administrative CACE/536

Le 21 avril 2011

Aux administrations des Etats Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications, aux Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 5 des radiocommunications et à la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure

Objet: Commission d'études 5 des radiocommunications
– **Suppression de dix Questions UIT-R**

Conformément à la Circulaire administrative CAR/310 du 13 janvier 2011, la suppression de dix Questions UIT-R proposée par la Commission d'études a été soumise pour approbation par correspondance, en application de la procédure de la Résolution UIT-R 1-5 (voir le § 3.7).

Les conditions régissant cette procédure ont été satisfaites au 13 avril 2011.

Les Questions UIT-R supprimées se trouvent dans l'Annexe.

François Rancy
Directeur du Bureau des radiocommunications

Annexe: 1

Distribution:

- Administrations des Etats Membres de l'UIT et Membres du Secteur des radiocommunications
- Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 5 des radiocommunications
- Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure
- Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications
- Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

Annexe

Liste des Questions UIT-R supprimées

Question UIT-R	Titre
<u>35-1/5</u>	Utilisation efficace du spectre radioélectrique par les stations de radiodétection du service de radiorepérage
<u>93-2/5</u>	Automatisation des communications mobiles maritimes en ondes hectométriques, décamétriques et métriques
<u>96-2/5</u>	Amélioration de l'efficacité d'utilisation de la bande 156-174 MHz par les stations du service mobile maritime en vue de renforcer la sécurité maritime et portuaire
<u>98/5</u>	Transmission de données numériques pour la mise à jour des systèmes de visualisation des cartes électroniques
<u>216-2/5</u>	Compatibilité des services de radionavigation, d'exploration de la Terre par satellite (active), de recherche spatiale (active), mobiles et de radiorepérage fonctionnant dans la bande 5 350-5 650 MHz et compatibilité entre les services de radionavigation et de radiorepérage dans la bande 2 900-3 100 MHz
<u>223-2/5</u>	Applications du protocole Internet sur systèmes mobiles
<u>226/5</u>	Caractéristiques et critères de protection des radars du service de radiorepérage
<u>232/5</u>	Système d'identification automatique universel de bord pour navires
<u>237/5</u>	Caractéristiques et critères de protection des radars du service de radiorepérage fonctionnant dans la bande d'ondes métriques
<u>244/5</u>	Améliorations de la Recommandation UIT-R F.758